

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 993 accordant, un confié de maternité à M »10 François

n° 993

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
16 septembre 1949

Numéro JO  
n° 9 du 30/09/1949

Date du numéro  
30 septembre 1949

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendu applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu l'arrêté n° 23 du 24 mars 1945 relatif à l'organisation et au recrutement du personnel auxiliaire européen de la Côte française de Somalis: Vu la décision n° 81 en date du 26 janvier 1948 engageant Mme François (Emilienne) en qualité d'auxiliaire 3e catégorie: Vu la demande en date du 3 septembre 1949 de l'intéressée

**Vu** la vis favorable du directeur du service de santé,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

Un congé de maternité de deux mois est accordé à Mme François (Emilienne), auxiliaire 3e catégorie, en service à l'hôpital colonial.

#### Art. 2

—La présente décision, qui aura effet, pour compter du 1er septembre 1949, sera, enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur et .par délégation :Le Secrétaire général

**CHAMBOREDON**